

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-CF278

présenté par  
M. Pupponi  
-----**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	23 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	23 000 000	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>23 000 000</b>	<b>23 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le 2 octobre 2020, le Président de la République, a fait un certain nombre d'annonces relatives au renforcement de la laïcité et à la lutte contre le « séparatisme ». L'ensemble des mesures présentées réclament que nous déployons une série de politiques publique.

Après ces déclarations d'intention, certaines collectivités attendent désormais les moyens humains et financiers supplémentaires nécessaires pour agir. Alors que le plan de relance gouvernemental ne prévoit rien de spécifique pour les quartiers de la politique de la ville, cet amendement vise à donc donner des moyens pour l'application des recommandations du Plan Banlieues. En effet, ce dernier est resté, jusqu'à aujourd'hui, l'angle mort du quinquennat.

Suite aux engagements du Ministre de l'Intérieur qui entend donner des moyens supplémentaires à la police il apparaît indispensable qu'une partie de ce budget soit alloué à la rénovation et à l'implantation des commissariats dans les QPV.

De même ces territoires doivent-ils bénéficier de moyens plus ambitieux pour accueillir dans l'école de la République les enfants qui ne seront plus instruits à domicile et qui prendront le chemin de l'école dès 3 ans à compter de l'année 2021.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 du programme 147 de 23 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en matière de politique sportive dans les quartiers politiques de la ville, qui prévoit notamment la construction de 428 nouveaux équipements sportifs.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de paiement de l'action 4 du programme 135.